

Le 10 avril 2019

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le mercredi 10 avril 2019, à 20 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Patrick Beaulieu
Madame	Annie Jalbert
Madame	Marie-Eve Pelletier

Madame Chantal Marquis, secrétaire-trésorière adjointe et monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier sont aussi présents à cette réunion.

Est absent : Monsieur Frédéric Beaulieu.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Avant de commencer la session, madame la mairesse fait un moment de réflexion.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Divers » ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1- Moment de réflexion
- 2- Conformité du quorum
- 3- Mot de bienvenue
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Résolution pour engager un nouveau directeur général pour la municipalité

- 6- Présentation des États financiers 2018 de la municipalité par monsieur Denis Dionne
- 7- Période de questions (sur les points inscrits à l'ordre du jour seulement)
- 8- Adoption du procès-verbal
- 9- Suivi des dossiers
- 10- Transfert de fonds (s'il y a lieu)
- 11- Approbation des comptes
- 12- Commentaire sur la dernière réunion de la M.R.C. (s'il y a lieu)
- 13- Correspondance
- 14- Adoption du budget 2019 de l'OMH
- 15- Adoption du budget révisé 2019 de l'OMH
- 16- Résolution pour accepter le rapport financier 2018 de la municipalité
- 17- Résolution pour engager les vérificateurs comptables pour 2019
- 18- Résolution pour accepter le renouvellement du bail pour la bibliothèque
- 19- Résolution concernant une soumission pour l'achat d'abat-poussière
- 20- Résolution pour autoriser le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier à signer les chèques et tous les autres documents à la caisse populaire Transcontinental-Portage
- 21- Demande de contribution financière pour l'association soccer de Dégelis
- 22- Demande d'aide financière pour le relais pour la vie
- 23- Résolution pour autoriser la coordonnatrice en Loisirs à assister à un colloque de l'APLM du Bas-Saint-Laurent
- 24- Résolution pour modifier le camion-citerne
- 25- Résolution pour un accompagnement pour le projet de l'économie circulaire offert par la SADC
- 26- Divers
- 27- Période de questions (2^e partie)
- 28- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8729

5. RÉSOLUTION POUR ENGAGER UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA MUNICIPALITÉ

Considérant que la directrice générale, madame Mélanie Gagné, a quitté ses fonctions dans la semaine du 4 mars 2019

Considérant l'offre d'emploi pour l'embauche d'un directeur général qui a été publié dans le journal le 30 janvier 2019;

Considérant la réception de quelques curriculum vitae, la sélection de ceux-ci et les entrevues qui ont eu lieu;

Considérant qu'une personne s'est démarquée lors des entrevues et que cette personne a été recommandée par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton qui a supervisé tout le processus pour l'embauche d'un directeur général;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à engager monsieur Denis Ouellet de Rivière-Bleue pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de notre municipalité. Les conditions salariales pour cet employé sont reproduites en annexe du livre des minutes sous la cote « 131 » et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduites.

Mairesse

Secrétaire-trésorière adjointe

6. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 DE LA MUNICIPALITÉ PAR MONSIEUR DENIS DIONNE

Les états financiers ont été présentés à la population, aux élus municipaux et à la direction générale en présentant le sommaire de la situation financière. En résumé, la situation financière de la Municipalité est bien portante et un contrôle assidu des dépenses demeure un intérêt constant.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions est ouverte afin de permettre à l'assistance de poser des questions sur les points inscrits à l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil. Il a donc été décidé de poursuivre l'ordre du jour tel que proposé.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019 À 20 HEURES

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale/ secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

9. SUIVI DES DOSSIERS

Chacun des membres du conseil municipal présente leur dossier à tour de rôle, en commençant par la mairesse, le siège numéro # 1 jusqu'au siège numéro # 6.

10. TRANSFERT DE FOND

Aucun transfert n'est à faire.

10.1 CERTIFICAT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Je, soussignée certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Denis Ouellet, secrétaire-trésorier

11. APPROBATION DES COMPTES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du mois de mars 2019 totalisant une somme de 66 933,70\$ inscrit sur le bordereau numéro DE-19-114 ainsi que le rapport des salaires pour la période du 24-02-2019 au 23-03-2019 en date du 29 mars 2019 totalisant une somme de 45 407,06\$.

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits à l'analyse détaillée des comptes fournisseurs en date du 29 mars 2019 totalisant une somme de 63 629,62\$ ainsi que la liste des autres comptes à payer inscrits au bordereau numéro CP-19-114 totalisant une somme de 340 919,27\$ et autorise le paiement des déboursés inscrits.

12. COMMENTAIRES SUR LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA M.R.C.

Madame la mairesse présente les dossiers actifs de la MRC de Témiscouata.

13. CORRESPONDANCE

Le directeur général présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de mars 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8730

14. ADOPTION DU BUDGET 2019 DE L'OMH

Considérant le budget 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adopte les prévisions budgétaires 2019 de l'Office Municipal d'Habitation telles que préparées par la Société d'habitation du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8731

15. ADOPTION DU BUDGET REVISE 2019 DE L'OMH

Considérant la réception du budget révisé 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-du-Ha! Ha! par la Société d'habitation du Québec – direction de l'habitation sociale;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adopte le budget révisé 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-du-Ha! Ha! tel que préparé par la Société d'habitation du Québec – direction de l'habitation sociale.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8732

16. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que le rapport financier dressé sur le formulaire fourni par le ministère des Affaires municipales et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 sont déposés au conseil municipal lors de cette séance;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 soient adoptés tel que déposé au conseil municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8733

17. RÉSOLUTION POUR ENGAGER LES VÉRIFICATEURS COMPTABLES POUR 2019

Considérant l'article 966 du *Code municipal du Québec* qui mentionne: «Le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers»;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! accepte que la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton de Cabano soit la firme comptable de la municipalité pour l'exercice financier 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8734

18. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant la réception du contrat de location du local de notre bibliothèque municipale avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020;

Considérant que le coût du loyer est le même depuis quelques années, soit 461\$ annuellement;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement du contrat de location du local de notre bibliothèque avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs au coût de 461\$ annuellement.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8735

19. RÉSOLUTION CONCERNANT UNE SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

Considérant la réception d'une soumission de la compagnie « Sel Warwick » pour l'achat d'abat-poussière en flocon de calcium;

Considérant que selon notre estimation, nous aurions besoin d'environ 15 ballots de 1 000 kg environ pour faire notre abat-poussière cette année;

Considérant que le coût est au montant de 565 \$ du ballot de 1 000 kg plus taxes;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à accepter la soumission proposée par la compagnie « Sel Warwick » et à payer un coût de 565 \$ du ballot de 1 000 kg».

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8736

20. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER À SIGNER LES CHÈQUES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS À LA CAISSE POPULAIRE

Considérant l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier pour notre municipalité;

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'autoriser monsieur Denis Ouellet à signer les chèques et tous les autres documents à la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage;

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Sonia Larrivée, mairesse et en son absence, monsieur Gilles Pelletier, maire suppléant ainsi que monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et en leur absence, madame Chantal Marquis, secrétaire-trésorière adjointe, soient tous autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, folio 60655 de la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage, à signer les chèques, y ouvrir un ou des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettre de change, chèques, ordres pour paiement d'argent; à renoncer à la présentation, à la demande de paiement, au protêt et à l'avis de protêt de ces effets; à fixer et déterminer tout montant dû à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ou par elle; à déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et généralement à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée utile.

De plus, que les mêmes officiers ou chacun d'eux séparément, soient autorisés à recevoir de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! les ordres de paiement et chèques payés ou autres effets portés au débit du dit compte et certifier et accepter tous relevés de compte s'y rapportant.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8737

21. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ASSOCIATION DE SOCCER DE DÉGELIS

Considérant la réception de la demande de commandite de la part de l'Association de Soccer de Dégelis;

Considérant que plusieurs jeunes de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! participent à leurs activités;

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! d'octroyer un montant de 50\$ pour soutenir les activités et le développement de l'Association de Soccer de Dégelis.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8738

22. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE RELAIS POUR LA VIE

Considérant la réception d'une demande d'aide financière de madame Jocelyne Viel;

Considérant le tenue du Relais pour la Vie au Parc Clair Soleil en juin 2019;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! fasse un don de 100 \$ à madame Jocelyne Viel pour l'activité le Relais pour la Vie.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8739

23. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE EN LOISIRS À ASSISTER À UN COLLOQUE DE L'APLM DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par madame Mélissa Lord, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la coordonnatrice en loisirs de la Municipalité à participer au colloque de l'Association des professionnels en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM-BSL) qui se tiendra à Rimouski le 18 avril 2019, d'autoriser les frais d'inscription à ce colloque et de rembourser les frais de déplacement et de repas.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8740

24. RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE CAMION-CITERNE

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la modification du vieux camion-citerne en camion à benne aux coûts tels que soumis pour la somme approximative de 4 000 \$ pour le matériel en plus du temps des travailleurs pour procéder à ces modifications. Il est à noter que la Municipalité possède déjà la benne à sable et celle-ci sera installée sur ce camion. Par ailleurs, toute dépense additionnelle devra faire l'objet d'une autorisation préalable. Il est également demandé de fournir une idée approximative du temps et de ces coûts pour les modifications et l'installation de cette benne afin d'éviter de perdre le contrôle sur ces dépenses, et ce, avant le début des travaux de transformation.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8741

25. RÉSOLUTION POUR UN ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROJET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE OFFERT PAR LA SADC

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la mairesse, madame Sonia Larrivée, à faire partie du comité du projet pilote en économie circulaire initié par la SADC de Témiscouata, attendu que ce nouveau projet s'inscrit dans le cadre d'une économie plus verte, de produits durables en permettant une deuxième, troisième et même plus, l'utilisation par d'autres personnes des produits de consommation ayant déjà servis.

26. DIVERS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8742

26.1 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA RIDT

Considérant le dépôt des états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata au 31 décembre 2018;

Considérant que ces derniers doivent être adoptés par toutes les municipalités membres de la RIDT;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Marie-Eve Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018 soient et sont acceptés tel que déposés.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8743

26.2 APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 DE MAURICE BÉRUBÉ & FILS INC. ET LES FACTURES DU LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. ET LGT INC.

Considérant que la compagnie Maurice Bérubé & Fils inc. a préparé une demande de paiement pour les travaux de construction de la caserne de pompiers 34 réalisés en date du 29 mars 2019;

Considérant que cette demande de paiement a été analysée par la firme Proulx Savard architectes et que ces derniers recommandent de payer à l'entrepreneur la somme de 304 471,10\$ taxes incluses;

Considérant que nous avons reçu deux factures pour la construction de la caserne de pompiers 34 l'un du Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. au montant de 965,79 \$ taxes incluses et l'autre de LGT inc. au montant de 1 950,40 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de paiement numéro 7 préparée par la compagnie Maurice Bérubé & Fils inc. et analysée par la firme Proulx Savard architectes et de payer la somme de 304 471,10\$ taxes incluses à l'entrepreneur représentant la partie des travaux de construction de la caserne de pompiers 34 réalisés au 29 mars 2019 ainsi que les factures des entreprises Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. et LGT inc.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8744

26.3 RÉSOLUTION POUR CHANGER LA DATE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE MAI 2019

Considérant qu'il y aurait lieu de changer la date du conseil municipal qui est prévu le 2 mai prochain pour le 6 mai 2019;

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à changer la date de la réunion du conseil du mois de mai 2019 pour le lundi 6 mai 2019 au lieu du jeudi 2 mai 2019. De plus, un avis public sera publié à cet effet.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8745

26.4 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA CPTAQ PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les modifications effectuées proviennent de l'optimisation du projet selon des considérations, dont certaines techniques, de sécurité et d'environnement;

ATTENDU QUE l'optimisation réalisée nécessite l'acquisition d'une superficie supplémentaire de 19,29 ha comme emprise additionnelle, d'une servitude permanente de 3,43 ha et d'une servitude temporaire de 8 ans de 2,33 ha à l'intérieur des limites de la Municipalité;

ATTENDU que la demande concerne des superficies contiguës aux superficies qui étaient déjà touchées lors de la demande initiale, autorisée en 2010 par la CPTAQ, et que les superficies additionnelles sont localisées sur les lots 3 225 106, 3 225 107, 3 225 108, 3 225 109, 3 225 110, 3 225 112, 3 225 113, 3 225 114, 3 225 205, 3 225 207, 3 225 208, 3 225 276, 3 225 282, 3 225 379, 3 225 382, 3 225 414, 3 225 417, 3 225 418, 3 225 420, 3 225 423, 3 225 425, 3 225 451, 3 225 452, 3 225 453, 3 225 493, 3 225 585, 3 225 652, 3 225 670, 3 225 671, 3 225 694, 3 225 769, 3 225 773, 3 225 785, 3 225 786, 3 225 789, 3 225 791, 3 225 792, 3 225 793, 3 225 794, 3 225 795, 3 225 797, 3 225 806, 3 225 809, 3 225 818, 3 225 826, 3 225 891, 3 225 896, 3 225 904, 3 225 948, 3 225 950, 3 653 594, 3 653 598, 3 891 591, 3 900 296, 3 900 298 et 6 014 872, 3 225 796.

ATTENDU QUE le tracé proposé par le ministère des Transports du Québec a fait l'objet d'audiences publiques et qu'il tient compte de tous les éléments afin de limiter les inconvénients;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage municipal tel qu'indiqué à la partie 5 du formulaire.

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha!Ha! recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser cette demande telle que présentée par le ministère des Transports du Québec pour la phase III (tronçon 7) de la reconstruction de la route 185 en autoroute (A-85) à deux chaussées séparées :

- Une emprise supplémentaire sur une superficie totale de 19,29 ha;
- Une servitude permanente de 3,43 ha;
- Une servitude temporaire, d'une durée de 8 ans, de 2,33 ha.

Il est également résolu que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha!Ha! renonce au délai de 30 jours prévu dans la LPTAA.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8745

26.5 RÉSOLUTION D'APPUI FINANCIER POUR L'ÉQUIPE DE FLEUR DE LYS DU TÉMIS ATOME BB (HOCKEY TÉMISCOUATA)

Il est proposé par monsieur Gilles Pelletier, appuyé par madame Annie Jalbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une somme de 100 \$ afin de contribuer au financement des dépenses pour la participation de l'équipe de hockey Atome BB à la prestigieuse Coupe Dodge qui se tiendra dans le grand Richelieu, attendu que l'équipe Fleur de Lys Atome BB représentera le Bas-Saint-Laurent étant donné que celle-ci s'est démarquée au cours de la présente saison 2018-2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 04-19-8746

26.6 DEMANDE D'APPUI AU RÉSEAU BIBLIO DU BAS SAINT-LAURENT POUR L'IMPLANTATION DU SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE

Il est proposé par madame Marie-Eve Pelletier, appuyé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour aller chercher le financement nécessaire auprès des différents paliers gouvernementaux afin d'implanter la visioconférence dans les bibliothèques de la province de Québec, technologie qui servira pour un accès aux communications d'avenir.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

À la période de questions, aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, vers 21h29 il a été déclaré que cette assemblée soit close.

Mairesse

Secrétaire-trésorier